



INSCRIPTION AU VIDE-GRENIER sur le parking du marché de Sevrans (93270)

Du Dimanche 16 Juin 2019

Fiche d'Inscription à renvoyer par voie postale : Sevrans FC- 34 rue Gabriel Péri 93270 Sevrans. Tél : 01-49-36-86-95

Je soussigné(e), Nom : _____ Prénom : _____

Adresse (complète) : _____

Tél. : _____

E-mail : _____

(Obligatoire pour recevoir la confirmation d'inscription)

Déclare sur l'honneur :

- Ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (art. R321-9 du code pénal).
- Ne pas vendre de produits alimentaires (bonbons, sandwich, boissons....)
- Avoir pris connaissance du règlement (au dos de cette fiche) et m'engage à le respecter sous peine d'être exclu à tout moment, sans remboursement des frais engagés.

TARIF : (emplacement vendu par 2 mètres) soit :

20€ les 2 mètres / 38€ les 4 mètres / 58€ les 6 mètres / 76€ les 8 mètres

Je souhaiterais disposer de : _____ mètres

Règlement :

Je joins la somme de _____ € correspondant au nombre de mètres souhaiter.

Par espèce

Par chèque N° _____ Banque _____ à l'ordre du SEVRAN FC.

Caution :

Je joins la caution de 10€ pour l'emplacement propre, je récupérerai celui-ci à mon départ le soir.

Par espèce

Par chèque N° _____ Banque _____ à l'ordre du SEVRAN FC.

Fait le :

Signature :

N'oubliez pas de Joindre à votre inscription, votre règlement, la caution ainsi que le règlement signé.

REGLEMENT DE LA BROCANTE

➡ **AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA EFFECTUE EN CAS D'ANNULATION DE VOTRE PART OU ABSENCE LE JOUR DE LA BROCANTE ET EN CAS DE PLUIE.**

➡ La manifestation est ouverte aux exposants de 6h00 à 18h00.

➡ L'entrée des véhicules est autorisé de 06h00 à 08h00. Passer cet horaire aucun véhicule ne sera admis à rentrer et l'exposant devra vider son véhicule à la main jusqu'à son emplacement. Le démontage est autorisé à partir de 18h00.

Les véhicules d'une hauteur supérieure à 2.5 mètres est interdite. (Portique de gabarits)

Aucun véhicule n'est autorisé à stationner sur son stand.

➡ Les emplacements seront distribués par ordre d'arrivé le jour de la brocante

Pour accéder à votre stand, vous devrez vous munir de la confirmation d'enregistrement remise lors de votre inscription (en main propre ou par mail).

Les exposants sont tenus de respecter l'emplacement qui leur est attribué sans empiéter sur celui d'à côté ou sur l'allée réglementaire pour les pompiers. Leur justificatif de paiement doit être toujours visible. Les parasols doivent être arrimés correctement (résistance au vent). Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

Chaque exposant devra débarrasser son emplacement de tout détritrus pour récupérer votre caution.

Les emplacements non occupé à 9h seront considéré comme vacants et pourront être attribué à d'autres exposants et aucun remboursement ne sera effectué.

➡ La vente d'animations payantes, d'animaux et alimentation sont INTERDITE sur la brocante.

La vente de nourriture (boissons, bonbon, sandwich..) est réservée à l'association. Une buvette est prévue par celle-ci.

Tous les objets mis sur les emplacements demeurent sous la responsabilité de leurs propriétaires.

Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations et divergences dans la vente entre exposants et acheteurs.

Les exposants s'engagent à se conformer aux circulaires ministérielles et préfectorales en vigueur, notamment en matière de sécurité (produits inflammables, armes diverses, etc....)

➡ La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne le respectant pas sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

➡ En cas de litige, seul les organisateurs et responsables de la manifestation peuvent intervenir.

NOUS RAPPELONS QUE LES AUTORITES DE POLICE FONT REGULIEREMENT DES CONTROLES SUR LES VENTES EN DEBALLAGES.

J'ai lu et accepte le règlement ci-dessus :

Date :

Signature :